

Synthèse du bureau du Cnis du 11 décembre 2024

Le bureau du Cnis s'est réuni à Bercy, pour la première fois sous la présidence de Bertrand du Marais. Bertrand du Marais a annoncé la nomination de Pierre-Louis Bras, membre de l'IGAS, en remplacement de Antoine Bozio, qui ne souhaitait pas être renouvelé, à la présidence de la commission Services publics et services aux publics. Le bureau est désormais au complet à la suite du renouvellement de l'été 2024. Quelques nominations sont encore en attente au Conseil. L'essentiel est qu'elles aient lieu avant l'Assemblée plénière prévue le 7 février 2025.

Geneviève Gueydan était invitée à présenter l'**état d'avancement des travaux du groupe** qu'elle préside **sur la maltraitance envers les personnes vulnérables**. Elle a rappelé le contexte : les états généraux des maltraitances en 2023 et la stratégie de prévention et de lutte contre les maltraitances lancée en mars 2024 ; sollicitée pour monter un observatoire, la Drees a saisi le Cnis pour dresser un état des lieux et faire des propositions. Le groupe de travail du Cnis a adopté une définition légale récente, issue d'une démarche de consensus, au sens du code de l'action sociale et des familles : elle implique que la maltraitance intervient « *dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement* ». Une approche par public a été adoptée : mineurs, personnes âgées et personnes handicapées vulnérables, autres adultes vulnérables. Outre l'examen des sources, le groupe a mené une réflexion sur les différents modèles de dispositifs d'observation, leurs avantages et leurs limites, compte tenu des besoins d'information des différents acteurs du domaine. Le phénomène de la maltraitance est protéiforme, complexe à saisir statistiquement à partir de la définition légale ; les sources sont éclatées, lacunaires, et interroger certains publics pose des difficultés méthodologiques. Le groupe privilégiera une approche pragmatique pour la suite de ses travaux, et ses recommandations porteront sur une construction par étape d'un dispositif d'observation gradué, afin de répondre aux différents enjeux. Le rapport devrait être présenté à la prochaine réunion de la commission Démographie et questions sociales prévue en juin 2025. La discussion a notamment porté sur la définition retenue, en particulier s'agissant des enfants scolarisés sans accompagnement particulier, des salariés dans une relation de travail classique avec un employeur.

Les suites que le Cnis entend donner aux débats très riches de l'intercommission du 17 septembre **consacrée aux besoins sociaux en matière de statistiques de santé** ont ensuite été proposées par Jean-Philippe Viquant qui a co-présidé la réunion. Les discussions y ont mis en lumière des besoins importants pour une meilleure connaissance des inégalités de santé, notamment à des échelles territoriales plus fines, ainsi que pour une meilleure coordination et accessibilité des données. Les défis liés à la confidentialité, à la comparabilité internationale, et à l'articulation entre données administratives et données d'enquête ont été illustrés. Autant d'enjeux essentiels pour mieux comprendre les déterminants de la santé et orienter les politiques publiques vers une meilleure prise en charge des besoins de la population. Renforcer la collaboration entre les producteurs de données, les chercheurs, les associations et les collectivités territoriales est crucial pour améliorer la production, l'accessibilité et la pertinence des données statistiques en santé. La mise en place d'une Stratégie nationale des données de santé doit permettre de répondre aux besoins identifiés, mais la priorisation des actions et la mise en œuvre effective des mesures restent à définir.

Les échanges en bureau ont porté sur le rôle du Cnis, important dans la coordination des acteurs et la mise en évidence des besoins statistiques non couverts. Ce rôle pourra s'exercer dans le cadre des travaux du moyen terme 2024-2028, qui comprend des avis sur les sujets de santé dans les trois commissions concernées. D'autres instances (conférence nationale de santé, Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, commission des comptes de la santé) fournissent un cadre régulier d'échange autour des données de santé. Par ailleurs, la Cnil a mis en ligne un annuaire cartographique des entrepôts de données de santé. Beaucoup de progrès sont en cours, et la mise à disposition de ce qui est produit n'a pas encore toujours pu avoir lieu. La stratégie nationale va se

décliner de façon plus opérationnelle. La Drees précise qu'elle travaille étroitement avec la Cnam pour offrir des données à un niveau territorial fin. Le bureau s'accorde sur une clause de revoyure d'ici 12 à 18 mois pour examiner les avancées, voir quels besoins statistiques restent mal ou non couverts et décider des modalités de concertation appropriée pour permettre au Cnis de jouer tout son rôle, en lien avec les principaux producteurs des données de santé.

Jean-Luc Tavernier a présenté les **actualités de la statistique publique**, évoquant d'abord la validation finale et la publication au JO du 6 décembre du règlement 223 (loi statistique) qui prévoit notamment l'accès des données privées à des fins de statistiques publiques, ce qui existe déjà en France mais pas dans tous les pays de l'Union européenne. Plusieurs autres règlements sont en cours de discussion entre la Commission et le Parlement : sur les comptes de l'environnement, sur les statistiques du marché de travail et sur les statistiques démographiques (Esop). A Paris, la Banque de France a accueilli en octobre la Conférence des parties prenantes des statistiques européennes (CESS 2024) sur « L'agenda au-delà du PIB : passé, présent et visions pour l'avenir », organisée sous l'égide de l'Esac avec l'appui scientifique notamment de l'Insee et de l'École d'économie de Paris. A la réunion des directeurs d'instituts nationaux de statistique à Tallinn en octobre, Jean-Luc Tavernier a décliné toutes les modalités de *Data Stewardship*, ou gamme de services, déjà offerts en France : open data, accès sécurisé des données pour les chercheurs, gestion de répertoires, mise à jour de nomenclatures, modalités d'appariements, datascience... En France, le nouveau bulletin individuel de recensement sera sur le terrain en janvier, et un projet d'avancement d'un an de la publication des populations de référence et données du recensement sera présenté à la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp) mi-décembre. À la suite de l'expérimentation menée depuis 3 ans, les communes qui le souhaitent pourront à l'avenir contractualiser avec La Poste pour réaliser la collecte du recensement. Des comptes nationaux augmentés des dimensions environnementales (intégrant notamment les émissions de carbone) et distribués entre les ménages ont été publiés pour la première fois par l'Insee cet automne : un [billet de blog](#) en fait la synthèse : l'objectif est de mettre chaque année désormais à disposition un ensemble de données cohérentes qui favorise l'analyse conjointe des dimensions économique, sociale et environnementale de l'activité humaine, et de proposer des indicateurs de synthèse qui peuvent compléter les indicateurs usuels comme le PIB et délivrer des messages différents de ceux-ci. À noter l'*Insee Référence* sur les revenus et le patrimoine, avec un dossier sur la trajectoire sur 20 ans des personnes à très bas revenu ; *France Portrait social*, avec trois éclairages sur les discriminations ; un *Insee Focus* sur la baisse des naissances en France, d'une ampleur inédite depuis la fin du baby-boom. D'après le Baromètre d'opinion de la Drees, en 2023, plus d'un Français sur deux s'identifie aux classes moyennes, ce qui joue sur leurs attentes en matière de politiques sociales.

Lors de la discussion qui a suivi, Roxane Silberman a mentionné l'eurobaromètre sur la confiance dans les statistiques publiques, et annoncé que l'Esac réunira les *national users councils* (équivalents du Cnis dans les États membres) en mars prochain pour un atelier sur leurs exercices de prospective. Bertrand du Marais s'est interrogé sur la manière dont les utilisateurs pourront se saisir des nouveaux agrégats comme le Produit intérieur net ajusté (PINa) à la place du PIB. C'est une préoccupation partagée par l'Insee, soucieux de promouvoir la comparabilité de ces grandeurs entre pays.

Les présidents de commissions ont ensuite évoqué les travaux de leur commission au second semestre, la participation en hausse grâce à un meilleur ciblage - encore à parfaire - sur les publics les plus concernés par les thématiques abordées. La longueur des réunions a été soulignée comme un frein potentiel qui ne favorise pas la concertation, des aménagements sont attendus sur ce point.

Christine Lagarenne a présenté le projet d'orientations générales du Cnis pour 2025. Il porte sur la définition d'un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements, sur la consolidation du système d'information sur la justice et la sécurité, sur les enjeux du vieillissement de la population, sur l'impact des transformations climatiques et environnementales sur les territoires, sur la communication des travaux du Cnis au-delà du cercle des experts. Le bureau a manifesté son intérêt pour l'impact de la transition écologique sur les territoires, et le contact sera pris avec le président de la commission Territoires à ce sujet, ainsi qu'avec tous ceux que le sujet intéresse.

Bertrand du Marais a indiqué que le programme de l'Assemblée plénière (AP), début 2025, aborderait le thème Justice et sécurité, sur lequel portent plusieurs avis du moyen terme actuel du Cnis.

Le prochain bureau se réunira le 12 mars 2025 matin. Le prochain rendez-vous est l'AP du 7 février.